

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-09-16/26

Nombre de conseillers en exercice	27
Quorum	14
Présents	20
Votants	26

Le seize septembre deux-mille vingt-six, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Mélanie TRAVIER, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Coraline CHATAIN, Jean TRUFFET, Jean-Luc DUPERRET, Isabelle BRAILLON, Stéphane DE RICHAUD, Sandra MUMMOLO, Guillaume OBERT, Marcia PINHEIRO, Jennifer THEVENIN, Sébastien BROISIN, Veronika MARTIN, Marine RONDARD, Thibaud NATON, Lorenzo SANCHEZ, Florian AUBERTIN, Jean-Marie BOUET.
Absents	Gérard MAGNET
Pouvoirs	Etienne FLEURY donne pouvoir à Arnaud SAVOIE, Johanna ROUZIER donne pouvoir à Veronika MARTIN, Gilles PONCELET donne pouvoir à Jean TRUFFET, Christophe LASNIER donne pouvoir à Sandra MUMMOLO, Alois SAINT-JEAN donne pouvoir à Jennifer THEVENIN, Martine MC SWEENEY donne pouvoir à Jean-Marie BOUET.
Secrétaire	Mélanie TRAVIER

CONVENTION DE BÉNÉVOLAT AUX SERVICES DU PÔLE ENFANCE

Véronika MARTIN, Conseillère Municipale, expose :

Vu la délibération n°2026-05-27/12 adoptant le règlement intérieur du Pôle Enfance,
Considérant la nécessité de renforcer l'encadrement du public de manière ponctuelle,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Scolaire,

Il est proposé au Conseil municipal de valider l'ensemble des dispositions permettant de disposer de bénévoles pour les activités du Pôle Enfance et ce par le biais de l'instauration d'une convention de bénévolat et ainsi de fixer le cadre d'intervention.

L'objectif est une contribution effective dans l'accompagnement d'un service public d'intérêt général soit conjointement avec des agents publics, soit sous leur direction.

La convention de bénévolat est jointe en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Vu le projet de convention de bénévolat joint,

APPROUVE l'application de l'ensemble des dispositions de la convention de bénévolat, jointe à la présente délibération,

PRÉCISE que les dispositions de la convention de bénévolat seront reconduites par tacite reconduction d'une année scolaire à l'autre,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 069-216901769-20260916-DE20260916_026-DE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Mélanie TRAVIER,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 10/09/2026

Dépôt en Préfecture le 24 SEP. 2026

Publication le 25 SEP. 2026

Arnaud SAVOIE,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.